



VILLE DE L'ISLE-ADAM

Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-six,
Le 20 avril, à dix-huit heures,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Armelle CHAPALAIN, représentant le Maire, Président du CCAS.

Date convocation : 14/04/2026

Étaient présents :

Mesdames : Danièle BEDROSSIAN, Juliana BONNEFOND, Gaëlle BOUQUET, Armelle CHAPALAIN, Nathalie GEORGE-GOURET, Gaëlle LAZENNEC, Carole LE BOUILLONNEC, , Annie PARAGE, Michelle RENOU, Roseline VAMBACAS,
Messieurs : Mathieu HUMBERT, Laurent MOLVOST, Alphonse PAGNON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mesdames : Nadège FAUL, Aude NILLES
Messieurs : Edwin LEGRIS, Sébastien PONIATOWSKI

Madame Carole LE BOUILLONNEC est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT

Nombre de membres :
En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 13
Pouvoirs : 0

Délibération 2026-15

MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DU CCAS.

Vu décret n° 2022-1698 du 28 décembre 2022 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2018-689 du 1^{er} août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne,

Vu l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération 2015-059 du 24 septembre 2015 portant sur la création d'une régie de recettes au Centre Communal d'Action Sociale et les délibérations modificatives 2016-022 du 23 mars 2016, 2019-034 du 17 décembre 2019 portant sur la modification des articles 4 et 6 et 2021-023 portant modification de l'article 6

Considérant la nécessité de pouvoir encaisser des produits divers de gestion courante dans la régie de recettes du CCAS,

Le Conseil d'Administration, son rapporteur entendu
Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la modification de l'article 3 du règlement de la régie de recettes du CCAS par l'ajout du point « Autres produits divers de gestion courante » à son article 3 soit :

Article 3 : Cette régie permet de recevoir les recettes de :

- Sorties ou activités organisées par le CCAS
- Dons divers
- Ventes diverses
- Portage de repas à domicile
- **Autres produits divers de gestion courante**

- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269500682-20260420-CA2026IV20-D15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

VILLE DE L'ISLE-ADAM
Centre Communal d'Action Sociale

- **DIT** que la présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune de L'Isle-Adam et inscrite au registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS de L'Isle-Adam.

Pour extrait conforme,


La Vice-Présidente du CCAS
Armelle CHAPALAIN




La secrétaire
Carole LE BOUILLONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président du CCAS de L'Isle-Adam dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée sur le site internet de la commune de L'Isle-Adam : <https://www.ville-isle-adam.fr>

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration

Si un recours administratif a déjà été déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service : <https://www.telerecours.fr>)